



Construire et défendre les revendications, résister toutes et tous ensemble !

Les gouvernements successifs, au service des capitalistes, mènent une politique contre les salarié-es en détruisant les acquis sociaux et en cassant leurs protections comme récemment avec la loi travail, tout en garantissant des cadeaux énormes au patronat. Leurs choix politiques, en termes de finances publiques passent par une baisse drastique des budgets et par une offensive idéologique qui se poursuit contre l'idée même de Service Public et de biens communs.

Le coût du capital pèse lourdement sur les services publics

La stratégie libérale pour mettre à mal le service public d'éducation, passe par la suppression d'emplois de fonctionnaires, une volonté de précariser tous les personnels par la casse des statuts et le recrutement de non-titulaires. Cette politique prend pour prétexte le respect de la règle européenne aberrante d'un déficit inférieur à 3 % du PIB.

Au prétexte fallacieux d'un coût trop élevé et d'un manque d'efficacité dont serait exempt le secteur privé, il s'agit d'un transfert financier massif de services non marchands vers le secteur marchand et du passage de l'objectif du bien commun à celui de création de valeur pour les actionnaires.

L'École, en tant que principal poste du budget de l'État, subit évidemment les attaques auxquelles font face l'ensemble des services publics.

Comme dans d'autres secteurs publics, l'attaque se caractérise par une dégradation permanente des services offerts au public et des conditions de travail des agent-es avec les mêmes méthodes : dérégulation, autonomie, réforme territoriale, concurrence généralisée, blocage des salaires et politiques d'austérité.

Et tout cela s'accompagne d'un "management" de plus en plus agressif pour mettre le personnel au pas, pour faire passer ces attaques contre nos conditions de travail, les contre-réformes que l'Éducation nationale a subies ces dernières années. Ce "management" agressif génère souvent une grande souffrance au travail, parfois avec des conséquences dramatiques. Cela est très

souvent couvert par les hiérarchies au mépris des droits des personnels et des instances paritaires comme le CHSCT.

Dans ce contexte, la CGT Educ'action porte un syndicalisme de lutte pour défendre le service public d'éducation et un projet émancipateur pour l'École et la société.

La CGT n'a de cesse de défendre les travailleuses et les travailleurs dans leur ensemble, ainsi la CGT Educ'action rassemble en son sein toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale.

Dans notre conception, revendiquer a pour but de rassembler les salarié-es autour d'objectifs communs pour améliorer leur situation immédiate tout en œuvrant à une transformation plus profonde de la société. C'est ainsi que nous défendons une école laïque fondée sur le partage et l'échange avec l'autre, la coopération, l'entraide, entre élèves comme entre adultes, une École qui doit être un lieu d'émancipation, d'affranchissement des mécanismes de domination et d'aliénation. Elle doit bannir toutes formes de discriminations et d'exclusions.

L'objectif de cette résolution est de dégager les grands axes revendicatifs permettant d'unifier les travailleur-ses de l'éducation autour d'objectifs communs, pour aller vers notre projet d'École.

I. Prendre le contrôle de son travail

Les réformes des lycées, des rythmes scolaires, de l'éducation prioritaire, du collège, la mise en place du socle commun et des compétences qui y sont liées, les décrets de 2014 relatifs aux ORS et aux missions des personnels enseignants, ont toutes comme caractéristiques d'aggraver le caractère inégalitaire de l'École, d'imposer par une politique managériale, une concurrence généralisée entre les établissements, entre les personnels, entre les disciplines et de dégrader les conditions de travail des personnels, d'étude et d'apprentissages des élèves.

L'accumulation des réformes et des défaites ainsi que le constat que l'alternance politique n'a aucun effet sur la philosophie générale de la politique éducative, fondent la nécessité d'élargir les mobilisations et de les ancrer dans la durée.

Parce que la perte de sens du travail des personnels et leurs difficultés quotidiennes ainsi que le management et l'individualisation, voire l'infantilisation et la culpabilisation, sont des freins objectifs aux mobilisations collectives et aux pratiques professionnelles émancipatrices, il est primordial de reprendre le contrôle de son travail. C'est, par exemple, revendiquer pour les adultes la liberté pédagogique, la possibilité d'un engagement à changer l'École pour changer la société et pour les élèves, un espace d'autonomie et d'initiative, de négociation et de rêve, de droit d'expression et d'erreur, de recherche, de tâtonnement, de confrontation et de coopération entre pairs dans la conquête des savoirs pour la connaissance.

Améliorer les conditions de travail et le service public d'éducation

Pour lutter contre les effets de la casse sociale imposée par les capitalistes, l'augmentation massive de l'investissement dans l'Éducation nationale publique est une condition nécessaire.

La CGT Educ'action mène campagne, avec les personnels, pour que ses revendications de diminution des effectifs par classe, définies dans les repères revendicatifs et de nécessité de groupes réduits, soient inscrites dans les textes réglementaires et s'appliquent.

En effet, les classes surchargées ne permettent ni d'assurer un service public d'éducation de qualité (gestion de l'hétérogénéité, réussite de toutes les élèves...) ni de garantir la santé physique et mentale des personnels (surexposition au stress, à la surcharge de travail...).

À ce titre, nous pensons que les dédoublements sont dans l'intérêt des élèves et de l'enseignement.

Le système scolaire français est un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Les attaques récentes, comme la casse de l'éducation prioritaire et les classes surchargées, mais aussi la casse avancée des lycées professionnels, creusent davantage ces inégalités. Les élèves issus des milieux populaires sont les premières victimes de cette éducation à deux vitesses. La CGT

Educ'action se bat pour l'égalité des chances pour toutes les élèves quel que soit leur milieu social ou leur origine. Dans ce contexte, la CGT Educ'action revendique un élargissement massif du dispositif FLS.

De même, outre les difficultés de gestion de classe qu'elles engendrent, les classes surchargées privent en grande partie les enseignant-es des moyens de mise en œuvre de leur liberté pédagogique.

Enfin, parce que son rôle est de donner plus à celles et ceux qui ont moins, les moyens de l'Éducation prioritaire doivent être renforcés avec une limite des effectifs par classe inscrite dans les textes réglementaires. La carte des établissements relevant de l'éducation prioritaire doit être définie sur des critères objectifs et transparents d'origine sociale et géographique des élèves et élargie, sur cette base, aux lycées, notamment professionnels.

La CGT Educ'action doit mener campagne pour une égalité de conditions de travail et de traitement de tous les personnels titulaires et contractuels exerçant en REP ou REP+ notamment concernant les primes.

Les effectifs doivent aussi être réduits dans les EPLE. À ce titre, la CGT Educ'action revendique la

création de postes de CPE supplémentaires pour diminuer le nombre de classes en responsabilité par CPE.

Mais l'École ne se résume pas aux enseignant-es. La faiblesse du recrutement des autres catégories de personnels conduit à des conditions de travail dégradées pour toutes et tous, c'est pourquoi la CGT Educ'action exige l'augmentation du nombre d'agent-es et d'intervenant-es pédagogiques de toutes les catégories dans les écoles et établissements de la formation initiale et continue ainsi que dans les services administratifs.

Ainsi, les besoins de l'école ayant grandement évolué, de nouveaux emplois de fonctionnaires doivent être massivement créés, en commençant par la titularisation des personnels précaires remplissant déjà certaines de ces missions, notamment les personnels AVS AESH qui accompagnent les élèves en situation de handicap, dans le cadre de la titularisation de l'ensemble des personnels précaires, sans condition de concours ni de nationalité.

Tous les personnels sont aujourd'hui confrontés au bruit, à la charge de travail, aux risques de maladies professionnelles. La dégradation des conditions de travail détériore fortement la santé des personnels, il en va de même pour celles des élèves.

L'organisation du travail, la pression de la hiérarchie et de l'institution ainsi que l'individualisation des situations, accentuant notamment les tensions entre les collègues, aggravent la souffrance psychologique et le stress au travail.

Dans ce contexte, la CGT Educ'action revendique la mise à jour de la liste des maladies professionnelles qui ouvrent droit aux congés longue durée.

Dans un objectif de prévention, la réelle mise en place du registre SST dans chaque établissement et l'information aux personnels sur son utilisation sont une urgence. La CGT Educ'action revendique l'exercice d'un droit d'alerte suspensif et propose

d'investir les CHSCT à tous les niveaux et d'exploiter toutes les ressources et les outils de ces instances.

Il est inadmissible qu'il n'y ait pas un service de médecine de prévention connaissant les exigences et conditions de travail des différents métiers de l'Éducation nationale et en nombre suffisant pour permettre un suivi du personnel tout au long de la carrière et un réel travail de prévention primaire des risques (avec, notamment, une visite annuelle accessible à tous les personnels).

Des moyens doivent être dégagés, pour tous les personnels, pour toutes les situations de santé nécessitant un aménagement de poste. La CGT Educ'action exige que les allègements de services ne soient pas contingentés par un budget. L'avis médical doit primer sur l'organisation du service.

Les droits des personnels en situation de handicap doivent être systématiquement respectés par la hiérarchie. Pour ces personnels, la CGT Educ'action revendique un aménagement de poste, une décharge de service qui prenne en compte le taux d'invalidité avec maintien d'un traitement à 100 % et une retraite à taux plein pour les collègues qui y arrivent pour cause d'invalidité.

Un service social de proximité est tout aussi nécessaire.

L'État doit instaurer un service public de restauration.

La CGT Educ'action combat les réorganisations qui visent à des économies budgétaires au détriment des conditions de travail des personnels et du service rendu aux usager-ères. Elle combat les effets de la réforme territoriale qui dégradent les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves.

Réduire le temps de travail, dans l'Éducation nationale aussi

Alors que plus de 6 millions de personnes sont privées d'emploi, la question de la réduction du temps de travail est au cœur des revendications de la CGT. La campagne des "32h" fait sens car cette revendication immédiate, comme celle de l'augmentation des salaires, permet d'unifier les travailleur-euses, en activité comme privé-es d'emploi.

Elle est en outre une réponse juste au chômage de masse, un transfert du capital vers le travail et un progrès social.

La CGT Educ'action porte auprès des personnels ses revendications de la diminution de leurs horaires hebdomadaires de travail, définies dans ses repères revendicatifs, avec les recrutements correspondants. Les horaires hebdomadaires doivent être inscrits dans les statuts des personnels sans flexibilité, ni annualisation.

Le partage du temps de travail ne concerne pas que l'horaire hebdomadaire de travail. La revendication de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités (selon ce qui est le plus favorable au/à la salarié-e), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, de congé longue maladie, avec 100 % du meilleur salaire en est un autre aspect.

Pour la CGT Educ'action, la perspective d'un corps unique des personnels enseignant-es et d'éducation doit aussi permettre de faciliter les passerelles choisies entre les métiers, les lieux d'exercice. Plus globalement, les dispositifs permettant les pauses et les passerelles entre métiers doivent être accessibles à toutes et tous sans aucun impact sur la carrière.

Les temps partiels à 80 % pour les personnels administratifs ou d'éducation ne sont, dans la réalité des établissements et des services, jamais compensés. Ceci nuit gravement à la bonne marche des établissements et à la santé morale des personnels qui se retrouvent dans les faits à gérer la même charge de travail qu'un temps plein.

Les demandes de mises en disponibilité, de temps partiel, de mutations, ne doivent plus pouvoir être refusées sous prétexte du manque de personnels. Pour cela, le recrutement de personnels titulaires en nombre suffisant pour permettre le remplacement doit être programmé.

Le contingent de congés formation doit être augmenté. Les agent-es doivent être informé-es régulièrement de leurs droits acquis et plus particulièrement lors d'un changement d'académie, d'un détachement ou d'une fin de contrat afin de faciliter la transférabilité de leurs droits. Une formation continue choisie, de qualité, en présentiel et prise sur le temps de service doit être assurée à la hauteur de 10 % des heures travaillées collectivement.

Nous assistons à un appauvrissement de la formation des EFS (Étudiants Fonctionnaires Stagiaires) ainsi qu'à leur utilisation comme moyens d'enseignement. Les personnels débutants ne reçoivent qu'une formation utilitariste au rabais, pénalisant aussi les élèves. La CGT Educ'action revendique un recrutement des EFS au niveau licence, avec 2 années de formation initiale rémunérées. Nous souhaitons la mise en place de stages d'observation la première année puis des stages en responsabilité la seconde avec une validation des 2 ans de formation au niveau Master.

Un aménagement des débuts de carrière est nécessaire. Cela passe par une réduction de temps de service pour les néo-titulaires avec le maintien intégral de la rémunération.

Enfin, un aménagement de fin de carrière doit être possible pour tous les personnels, en facilitant notamment les passerelles vers d'autres corps de la Fonction publique à la demande des collègues et en rétablissant le principe de la cessation progressive d'activité.

Développer les collectifs de travail et redonner du sens aux métiers

L'amélioration des conditions de travail ne passe pas uniquement par les conditions matérielles et budgétaires. L'organisation du travail et la maîtrise de l'outil de travail font partie des réflexions que

doivent porter les salarié-es et leurs organisations syndicales.

Pour tous les personnels, reprendre le contrôle de son outil de travail, redonner du sens à son métier,

contribuent à leur émancipation et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les injonctions contradictoires, le détournement de la pédagogie par le ministère au service du capitalisme et du patronat, l'extension permanente de leurs missions et des dispositifs imposés, réduisent de plus en plus la liberté pédagogique des enseignant-es et aboutissent progressivement à les déposséder de la maîtrise de leur métier.

Nous réapproprier la réflexion pédagogique, c'est se réapproprier notre outil de travail.

Les suppressions de poste, les postes non pourvus et le nombre insuffisant de postes créés (administratif-ve, médecine scolaire, infirmière, assistant-e social-e, AED, AVS, AESH...) augmentent la charge de travail et entraînent des glissements de tâches. Le renforcement du personnel administratif, éducatif, de laboratoire, de santé et social bénéficiant du statut de la Fonction Publique d'État, est donc une nécessité.

Confrontés à la mise en concurrence et à un management de plus en plus agressif, les personnels doivent s'organiser collectivement. Cela doit également permettre de prendre en compte la diversité des professions du service public d'éducation : celles liées aux élèves de façon directe et celles liées au fonctionnement des établissements.

Pour être émancipateur, tout projet dans l'école ou l'établissement doit être dégagé de toute doxa institutionnelle et hiérarchique, pour les contenus comme pour la méthodologie. Il doit partir exclusivement des personnels, entre pairs, de la réalité du terrain, et de la liberté pédagogique.

Pour la CGT Educ'action, toutes les catégories de personnels contribuent au fonctionnement du

service public d'éducation et doivent avoir les mêmes droits et reconnaissance.

Ainsi, il faut créer les conditions pour qu'elles se rencontrent et créent elles-mêmes les collectifs de travail nécessaires.

Pour cela, le temps de concertation des équipes doit être intégré au temps de service avec diminution de celui-ci et sans flexibilisation.

La CGT Educ'action revendique une gestion collective des écoles et établissements par l'ensemble des personnels y travaillant, contrairement à la tendance généralisée de renforcer le pouvoir des personnels de direction.

Le/la chef-fe d'établissement, dans le second degré, ne doit plus avoir un rôle de management, de conseiller pédagogique et d'évaluatrice mais doit favoriser la coordination du travail, la mise en œuvre des projets décidés en équipe et la gestion quotidienne de l'établissement.

II/ Elle doit être élu-e par l'ensemble des personnels de l'établissement.

Dans le premier degré, nous nous prononçons pour une animation collégiale des écoles, avec une décharge de direction collective.

Dans l'immédiat, la fonction de directeur-trice d'école ne doit pas évoluer vers le modèle des chef-fes d'établissement du second degré. Nous restons attaché-es à ce que cette fonction reste exercée par des collègues enseignant-es sans lien de subordination avec les autres personnels.

L'évaluation des personnels doit être déconnectée de l'avancement de carrière.

L'inspection doit se borner à un rôle de formation et de conseil, dans un cadre bienveillant, sans remontée hiérarchique.

II. Pour un statut protecteur et une augmentation des salaires

Le statut des fonctionnaires a constamment subi des attaques, connu des altérations. Il est aujourd'hui confronté à des remises en cause fondamentales visant à le vider de sa substance (système de rémunération, organisation des carrières, gestion des personnels, privatisations de missions...).

Après les attaques contre le Code du travail et dans la continuité des mesures récentes (RIFSEEP, PPCR, introduction d'un GRAF...) la question du statut, des rémunérations des fonctionnaires et de leurs effectifs est au centre du débat politique.

Pour la CGT Educ'action, les décrets de 2014 relatifs aux ORS et aux missions des personnels enseignants est une attaque grave contre les

statuts des enseignant-es. Ils entérinent une dégradation de leurs conditions de rémunération et de travail. La CGT Educ'action continue de

Défendre une Fonction Publique de carrière

Ces dernières années, les coupes budgétaires ont profondément atteint la Fonction Publique, réduisant ses effectifs. Malgré des stratégies gouvernementales d'affaiblissement de la Fonction Publique, d'individualisation des carrières et des rémunérations, les garde-fous que représentent le statut et la grille ont évité des reculs bien plus grands.

Les évolutions ne doivent pas remettre en cause les droits et garanties collectives que comportent les statuts. Il y a trois principes autour du statut : l'égalité d'accès (garantie par le concours), l'indépendance (séparation de l'emploi et de la carrière) et la responsabilité.

Pour la CGT Educ'action, la Fonction Publique doit être indépendante du pouvoir politique.

Les attaques contre la Fonction publique sont autant d'attaques contre le bien commun que représente le Service Public. Les services publics (Éducation, Formation, Recherche, Santé, Culture,

revendiquer l'abrogation des décrets de 2014 relatifs aux ORS.

Justice, Logement, Énergie, Environnement, Transports, Eau, la Poste...) sont une richesse et ne sont ni une charge ni une valeur marchande. L'égalité d'accès aux services publics, leur qualité, leur neutralité, leur transparence produisent de la justice sociale et contribuent à la réduction des inégalités entre les citoyen-nes, entre les villes et les campagnes.

Parce que la CGT Educ'action défend l'intérêt général et les droits des usager-ères et personnels, elle estime que c'est le statut de fonctionnaire qui garantit l'indépendance et la continuité des services publics. C'est pourquoi, face aux libéraux pour qui le statut est un obstacle à la casse des services publics, le statut doit être défendu et amélioré.

Les services publics doivent être assurés par la Fonction Publique et jamais par des entreprises privées.

Lutter contre l'individualisation des carrières et la soumission à la hiérarchie

Un-e fonctionnaire est recruté-e dans un corps ou un cadre d'emploi, régi par un statut particulier soumis au statut général, qui est divisé en grades (ou classes) et/ou échelons et dans lequel elle/il progresse. La grille indiciaire est une application de ce système.

Une part de l'individualisation des carrières passe par l'individualisation des rémunérations. Elle prend plusieurs formes : primes et heures supplémentaires, indemnités pour missions particulières, mais également multiplication des corps et des grades pour les mêmes tâches et/ou les mêmes postes.

De plus en plus et pour toutes les catégories, il y a une volonté de généraliser une part du salaire au "mérite", défini de manière arbitraire par la hiérarchie. Autrement dit, il y a une possibilité pour les hiérarchies d'instaurer une concurrence et une pression managériale, donc une tension entre les personnels en leur permettant de

moduler, selon leur bon vouloir, la rémunération des un-es et des autres.

Un tel dispositif couplé au régime indemnitaire est particulièrement défavorable aux femmes. Cela est particulièrement visible dans la faible proportion de femmes à certains postes d'encadrement comme dans les écarts de rémunérations femmes-hommes.

La CGT Educ'action défend une Fonction Publique de carrière, défend la grille unique pour toutes et tous les fonctionnaires. La grille ne doit pas être un outil de politique salariale, elle ne peut pas être l'objet de manipulations conjoncturelles. Le maintien et la progression du pouvoir d'achat doivent donc être assurés par les revalorisations de la valeur du point d'indice, lors de négociations annuelles obligatoires, dans le cadre de la grille.

Augmenter les salaires et les pensions

La question du niveau, de la nature et du contenu de la rémunération est un enjeu revendicatif majeur pour les personnels comme pour le Service Public lui-même.

Le point de départ de toute réflexion sur les salaires est l'augmentation immédiate du salaire de référence (le SMIC) et l'exigence que personne ne puisse gagner moins que cela.

Dans l'Éducation, pour la CGT Educ'action, aucun personnel ne doit percevoir un salaire brut mensuel inférieur à 2 250 euros (soit en net 1 800 euros).

La CGT Educ'action revendique une augmentation immédiate pour tous les personnels, actifs et retraités, de 400 euros, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie par les personnels depuis de nombreuses années.

En réclamant cette augmentation uniforme et immédiate la CGT Educ'action veut remettre en cause de manière concrète l'inégale répartition des richesses.

Mettre fin à la précarité

Le recours aux non titulaires et personnels précaires, est aujourd'hui institué comme un axe majeur de la gestion des personnels par le ministère de l'Éducation nationale. Cette dégradation de l'emploi statutaire est le résultat de décisions politiques consistant à réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires, elle a aussi une visée idéologique : mettre à mal le statut de fonctionnaire.

La mission du service public d'éducation et de formation ne peut être mise en œuvre en ayant recours à des recrutements ponctuels, au gré des budgets et du gouvernement, ainsi qu'à une gestion à flux tendu de l'Éducation nationale.

La formation continue repose sur une organisation avec un recours presque systématique aux personnels contractuels et précaires. La formation continue doit être reconnue comme un véritable service public et les personnels bénéficier des mêmes statuts que ceux de la formation initiale.

La CGT Educ'action revendique le retour à un système d'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et la revalorisation des pensions sur l'évolution du salaire moyen au 1^{er} janvier. Elle s'oppose à toute forme d'individualisation de la rémunération, que ce soit sous la forme d'heures supplémentaires, de primes individuelles au "mérite", de primes collectives de performances.

La CGT Educ'action combat les exonérations de cotisations patronales et salariales, véritable attaque contre le salaire socialisé et la sécurité sociale. Une véritable hausse des salaires ne peut se faire au détriment de la sécurité sociale et passe par une augmentation globale du salaire : hausse du net, du brut, et des cotisations patronales qui représentent une part socialisée du salaire.

La CGT Educ'action revendique un avancement identique dans un grade unique pour tous et toutes dans leur catégorie.

En attendant, la CGT Educ'action revendique un plan de reclassement massif de personnels de catégorie C en B, et de B en A.

La précarité est une injustice pour les personnels. Ils sont maltraités, en termes de rémunération, de conditions de travail (trajets, postes, reconnaissance...) et très souvent méprisés et niés dans leurs droits par l'administration.

La précarité engendre aussi l'instabilité des équipes dans les écoles, les établissements et les administrations et une pression sur les personnels qui ne permet pas d'assurer leurs missions.

La CGT Educ'action demande l'arrêt de cette politique de gestion des personnels et revendique la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés, en postes statutaires de fonctionnaires. Cette transformation doit s'accompagner d'un droit à une formation spécifique pour tous les personnels titularisés.

La CGT Educ'action revendique la titularisation immédiate de toutes les précaires en activité, sans condition de concours, ni de nationalité.

III. La lutte pour l'école participe du combat pour l'émancipation sociale

Les libéraux et conservateurs de tous bords, mènent une offensive constante contre le droit à l'éducation conçu comme un droit collectif et universel. Face à cette offensive, la résistance est parfaitement légitime mais ne peut suffire. La CGT Educ'action entend porter des perspectives qui permettent de donner un sens aux combats nécessaires.

Pour la CGT Educ'action, il n'y a pas de séparation entre la réflexion pédagogique et la réflexion sur un changement de société. Ainsi, nous ne pensons pas qu'une École puisse être complètement démocratique sans que la société ne le soit aussi. C'est dans ce cadre général que se pose la question pédagogique qui ne se réduit pas aux

seules techniques. La pédagogie est une question politique.

Le dévoiement de la pédagogie par les ministères et les libéraux vise à une individualisation de plus en plus accentuée des parcours scolaires et des pédagogies, ceci dans un esprit de concurrence et de séparation entre les individus. Il faut donc identifier les politiques et les pédagogies porteuses d'aliénation et se saisir des pédagogies émancipatrices, les défendre, les expérimenter et les réinventer pour lutter contre l'idéologie dominante.

Apprendre est principalement une activité collective. Pour cette raison, la CGT Educ'action soutient les pratiques pédagogiques basées sur la coopération et le travail en équipe.

Mettre fin à la concurrence de l'enseignement privé

Pour la CGT Educ'action une position éducative démocratique doit poser comme principe l'éducabilité universelle et la nécessité d'une École commune. Par "École commune" nous entendons : mêmes moyens sur l'ensemble du territoire, mêmes programmes, mêmes établissements.

La CGT Educ'action exige aussi la complète gratuité de l'École, gratuité qui s'étend bien évidemment à la restauration scolaire, transports scolaires, l'hébergement et toutes les activités pédagogiques qui sont inhérents à la scolarité.

Pour rendre cela possible il faut établir une carte scolaire rigoureuse qui permette de réduire les discriminations fondées sur le choix des établissements.

Dans ce cadre, l'existence d'écoles privées financées sur fonds publics n'est pas acceptable. En effet, la seule existence d'écoles privées empêche la réalisation du principe d'École commune. Aucune démocratie réelle, aucune égalité réelle, ne sont possibles tant qu'existeront deux systèmes éducatifs (le public et le privé).

Aujourd'hui, l'enseignement privé aggrave la ségrégation sociale à l'École. Dans l'immédiat, la CGT Educ'action réaffirme son exigence qu'aucun fonds public ne vienne financer l'enseignement privé. Dans son objectif de mettre fin à cette coexistence, elle revendique la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnisation ni rachat.

Pour la laïcité

La laïcité de l'École doit être garantie. Pour la CGT Educ'action, il s'agit d'un choix fondamental : les religions et les institutions religieuses n'ont pas leur place dans l'École publique laïque que nous voulons. Nous le revendiquons fermement concernant les savoirs scolaires qui ne peuvent pas être remis en cause par l'intrusion de quelque croyance religieuse. Nous l'affirmons tout aussi fermement concernant l'égalité femmes/

hommes et le choix de mixité sexuelle qui doivent être défendus.

Pour la CGT Educ'action exclure des enfants des cantines parce qu'ils/elles ne peuvent pas manger certains aliments ou empêcher leur famille de participer à des sorties scolaires pour des raisons religieuses, ne tient pas de la laïcité mais du racisme.

La CGT Educ'action exige également une véritable indépendance vis-à-vis des pouvoirs économiques et dénonce toute forme d'entrisme des entreprises dans l'École.

De la même façon, la CGT Educ'action dénonce l'entrée de l'armée dans l'École. En effet, depuis plus de trente ans, le ministère de l'Éducation nationale mène une politique d'étroite collaboration avec le ministère de la Défense qui s'est incrusté durablement dans les établissements scolaires, au nom de l'éducation à l'esprit de la défense. Le nouveau protocole signé en 2015 entre les deux ministères est clair, il s'agit de renforcer l'enseignement de la défense et la formation des élèves et des enseignant-es en réponse aux attentats de 2015, d'agir dans le cadre d'une "Grande mobilisation" de l'École "pour faire vivre les valeurs de la République" et pour mieux "comprendre le cadre démocratique

de l'usage de la force et de l'exercice de la mission de défense dans l'État républicain". Au nom de l'égalité des chances, de l'insertion professionnelle, l'armée recrute dans nos établissements bien souvent dans l'indifférence quasi générale et avec l'aval d'enseignant-es référent-es. Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'éducation civique ni de former l'esprit critique mais plutôt de marcher au pas en inculquant aux jeunes le bien fondé des interventions militaires de la France, sans jamais leur dire qu'ils/elles pourront être envoyé-es au front. L'École parce qu'elle est un des lieux privilégiés de formation des futur-es citoyen-nes doit promouvoir avant tout des valeurs de solidarité et de paix entre les peuples, garantes de la vie en commun et des libertés fondamentales. La CGT Educ'action doit s'emparer plus fortement de cette question et mener campagne contre ces protocoles.

Pour le droit à une formation qualifiante de haut niveau

Un des moteurs de l'offensive libérale est la dérégulation. Dans le domaine de l'éducation, il s'agit d'une remise en cause des diplômes reconnaissant la qualification.

Par le Contrôle en Cours de Formation (CCF), les blocs de "compétences", l'évaluation du "savoir-être" en entreprise, les gouvernements successifs, répondent aux injonctions de la Commission Européenne, des libéraux et du patronat. Ce sont des dispositifs de destruction de la valeur des certifications et particulièrement du caractère national des diplômes.

En privilégiant l'acquisition de compétences directement opérationnelles le patronat prétend lutter contre le chômage des jeunes. C'est avec ce prétexte qu'il tente de s'attribuer l'intégralité du processus de certifications des diplômes. Nous estimons indispensable d'écarter de la conception et du contrôle de la validation de la formation toute présence et pression patronale et de mettre fin à l'évaluation des élèves par compétences ainsi qu'au LSU.

La logique du socle commun, du CP jusqu'à la troisième, qui a vocation à s'étendre jusqu'à la fin du secondaire doit être combattue. Cette logique du socle a inspiré la désastreuse réforme du Collège. Le socle commun est une vision réductrice et un simple vecteur de la culture dominante et capitaliste au lieu d'offrir une culture commune émancipatrice, libérée de tout rapport de domination. Nous ne souscrivons pas non plus au discours selon lequel l'évaluation par compétences permettrait aux élèves de progresser car elle serait plus fine et plus précise.

Pour la CGT Educ'action, le diplôme doit être le garant d'une formation de qualité, reconnue et certifiée. Il est urgent de regagner la maîtrise publique totale de la reconnaissance des diplômes. Il faut mettre fin à tous les dispositifs qui visent à déréguler les modes de certification et réaffirmer le caractère national des diplômes comme principe d'égalité.

L'enjeu est bien de maintenir une école laïque de service public et des diplômes professionnels de l'Éducation nationale de qualité, reconnus par les conventions collectives.

Contre l'extension de l'apprentissage et pour une obligation scolaire jusqu'à 18 ans

Le discours du patronat, et de beaucoup de responsables politiques, consiste à dire que l'apprentissage serait la solution miracle d'accès à l'emploi. Pire, l'apprentissage, discriminatoire, est très souvent présenté comme remède à la difficulté scolaire.

Depuis plusieurs années, l'objectif d'atteindre 500 000 apprenti-es est affiché. Cette promotion de l'apprentissage de la part de l'État, relayée par les régions et l'Association des Régions de France (ARF) déstabilise et affaiblit la formation professionnelle initiale sous statut scolaire en lycée professionnel. Elle contribue à imposer

l'idée d'une sortie précoce du système scolaire pour les élèves de la voie professionnelle, au détriment de l'allongement, que nous revendiquons, de la scolarité obligatoire

Parce que le niveau de connaissances pour participer à la vie démocratique n'est pas atteint à la fin du collège, la CGT Educ'action estime qu'il faut une scolarisation commune le plus longtemps possible et que l'obligation scolaire doit être portée de 16 à 18 ans. C'est une des raisons qui fonde notre opposition totale à la possibilité d'un apprentissage précoce.

Pour une formation professionnelle et technologique sous statut scolaire

Pour la CGT Educ'action, les choix pour la formation professionnelle relèvent de la définition des besoins sociaux et pas de la demande patronale.

Le patronat, soutenu par les différents gouvernements, reprend la main sur la formation professionnelle qu'il a perdue après la seconde guerre mondiale, grâce au rapport de force issu du Conseil National de la Résistance (CNR).

La régionalisation, outil de cette reprise en main, ne répond aucunement à une exigence démocratique. Elle vise à fusionner les différents dispositifs de formation, pour répondre à une orientation politique qui voudrait mettre en stricte adéquation la carte des formations avec une logique d'employabilité immédiate. Elle répond aussi à une logique de récupération de moyens (structures et plateaux techniques voire expérience des personnels...) pour réaliser des économies et entrer dans le cadre des réductions budgétaires.

Considérant que la formation professionnelle initiale sous statut scolaire est un gage de qualité, la CGT Educ'action défend l'existence de l'enseignement professionnel en lycée professionnel, où cette formation est plus efficace, plus démocratique et porte l'idée de l'émancipation. Elle porte la garantie d'un bon niveau de qualification et d'une formation non soumise aux intérêts du patronat et du *"Tout pour l'apprentissage"*.

La CGT Educ'action condamne et lutte contre toute remise en cause du lycée professionnel et notamment contre une régionalisation des formations initiales sous statut scolaire et de ses personnels.

La CGT Educ'action s'oppose à tous les processus de labellisation des établissements qui ne visent qu'à favoriser le développement des formations en apprentissage et la mixité des publics et des formations, dans les lycées professionnels et technologiques.

La réforme du bac professionnel en 3 ans, sous prétexte d'égalité de dignité des formations et guidée par une idéologie libérale, est un échec. Elle a conduit à une dévalorisation de l'enseignement professionnel. La CGT Educ'action revendique, concernant la voie professionnelle, une remise à plat totale de la réforme du bac pro 3 ans et des moyens financiers et humains supplémentaires, notamment à travers les DGH, pour enfin valoriser l'enseignement professionnel.

Les filières technologiques ont été fragilisées par des réformes successives, en ordre dispersé, qui ont appauvri les contenus et dégradé la valeur des qualifications délivrées. La CGT Educ'action rappelle son attachement à la voie technologique, qui doit se caractériser par des contenus laissant une large place à la culture technologique et à des pratiques pédagogiques diversifiées ce qui n'est possible que si les effectifs par classe dans cette voie font l'objet d'une attention particulière.

Les statuts des personnels de l'Éducation sont les garants du service public d'Éducation

Depuis des années, les gouvernements successifs, aux ordres du patronat, tentent de déréguler le système éducatif en France. Ainsi, l'affirmation de l'autonomie des établissements n'est ni démocratique ni égalitaire. De nombreuses attaques sont menées, elles mettent toutes à mal le cadre général des statuts de la Fonction Publique.

Les politiques de décentralisation depuis 2003 ont permis de mettre en place des modes de gestion des personnels qui ont largement contribué à brouiller la notion même de Service Public.

Conjuguée à la précarité croissante, cette situation permet aux hiérarchies de se comporter comme des "managers", des "patrons", face aux personnels qui ont de plus en plus de difficulté à faire valoir leurs droits. Clairement, après la Loi Travail le statut de la Fonction Publique fait l'objet d'attaques.

La CGT Educ'action estime qu'une des conditions de réalisation du droit à l'Éducation tient en la défense des droits des salarié-es de l'Éducation. Parce que les statuts nationaux sont protecteurs et garants du Service Public, la CGT Educ'action les défend et veut leur extension.

Conclusion

Précarité, individualisation, perte de sens des missions, dégradation des conditions de travail, mise à mal des services publics et des objectifs de l'École ... Il est urgent, en tant que travailleur-ses de l'Éducation, femmes et hommes, que nous reprenions le contrôle sur nos vies et notre travail.

Les revendications que la CGT Educ'action, par cette résolution, a décidé de mettre en avant et de porter au débat avec les personnels, sont un des instruments pour avancer vers un mieux-être au travail et dans la société.

L'École et la Fonction Publique que nous défendons, que nous voulons, participent de cette volonté de changer la donne, d'avancer vers le bien-être dans notre société, l'épanouissement et l'émancipation de ses individus.

Avec ces revendications, nous cherchons à unifier les travailleur-ses de notre secteur, autour d'objectifs communs et de leur donner espoir et force, pour gagner une autre École, une autre société. Ce socle d'exigences doit aussi permettre de dépasser l'éclatement du syndicalisme en offrant perspectives et leviers pour agir ensemble.

Glossaire :

RIFSEEP : Régime indemnitaire des fonctions sujétions expertise et engagement professionnel

PPCR : Parcours professionnels carrière rémunération

GRAF : Grade à accès fonctionnel

CPE : Conseiller principal d'éducation

AVS : Auxiliaire de vie scolaire

AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap

LSU : Livret scolaire unique

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

SST : santé et sécurité au travail